



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019
APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24 (jusqu'à la délibération 2019-09-12-03) :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie Josèphe BEAUSSIER, Christophe VAN DER WERF, Odile BOULANGER, Roch DOSSOU, Marie Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Cyrille FREMINET, Francis ZAPALOWICZ, Marie-France AGNOFE, Jérôme DUVERNOY, Isabelle BRUNEL, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Aurélie LOGEAIS, Catherine DOTTARELLI, Etienne BROQUET.

Présents : 25 (à partir de la délibération 2019-09-12-04) :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie Josèphe BEAUSSIER, Christophe VAN DER WERF, Odile BOULANGER, Roch DOSSOU, Marie Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Cyrille FREMINET, Francis ZAPALOWICZ, Marie-France AGNOFE, Jérôme DUVERNOY, Isabelle BRUNEL, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Aurélie LOGEAIS, Catherine DOTTARELLI, Etienne BROQUET.

Absents représentés : 3 (jusqu'à la délibération 2019-09-12-03) :

Géraldine LARDENNOIS représentée par Marc TOURELLE
Dominique VIANDIER représenté par Catherine DOTTARELLI
Sylvie CHEDRAWI représentée par Christophe VAN DER WERF

Absents : 2 :

Gwenaëlle de CIBEINS, Erwan TOULLEC,

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marc de BRAQUILANGES.

INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Marc TOURELLE

Avant de commencer, je voulais souhaiter la bienvenue à deux conseillers municipaux qui nous rejoignent ce soir pour la première fois : Isabelle Brunel, qui vient en remplacement après la démission de Véronique Clarke de Dromantin ces derniers mois, et Jérôme Duvernoy en remplacement de Nicolas Cordier

En conséquence de la démission de Nicolas CORDIER et de Véronique CLARKE de DROMANTIN, il est procédé à l'installation de deux nouveaux conseillers : Jérôme DUVERNOY et Isabelle BRUNEL.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des commentaires sur ces décisions ? Pas de commentaire.

Marc TOURELLE

Plusieurs informations à vous communiquer. J'ai demandé à la société Free un point sur l'installation sur le site du parking du Golf. Le responsable du site nous a écrit un mail aujourd'hui : « *Je vous confirme que nous souhaitons finaliser la construction du site indiqué en objet dans les meilleurs délais. Cependant, nous sommes dépendants de délais incompressibles avant de pouvoir les planifier. Les commandes ont été passées chez nos fournisseurs, et nous restons tributaires des délais d'approvisionnement. Le plan de sécurité concernant la réalisation des travaux est en cours de validation par la SNCF, eu égard à la proximité de la voie de chemin de fer. La fibre optique est actuellement en cours d'aiguillage pour établir le lien de transmission du site, et les demandes de voirie sont lancées. Comme convenu, nous vous ferons parvenir le planning prévisionnel dès que celui-ci sera édité* ».

Voilà pour le point sur la situation du projet alternatif de Free. Bien évidemment, dès que nous aurons plus de précisions, notamment sur les délais, je les ferai parvenir à l'ensemble du conseil.

Autre information : nous avons envoyé, dans l'après-midi, une information concernant la fermeture du pont du Chemin des Princes, en raison de l'installation de la passerelle pour la circulation douce. Je résume brièvement les points importants, la pose de la structure va se dérouler selon le phasage suivant :

- Jeudi 12 décembre : arrivée par convoi exceptionnel des deux poutres en acier de 13 tonnes chacune ;
- Vendredi 13 décembre : pose des poutres et assemblage de la structure porteuse du tablier ;
- Du lundi 16 au vendredi 20 décembre : pose des dalles de béton préfabriquées pour le tablier de l'ouvrage. Le pont restera ouvert le week-end.

Nous avons déjà engagé une information importante sur tous nos médias et au travers de panneaux, mais je tenais à ce que vous soyez informés le mieux possible, pour que vous puissiez, vous-même, pouvoir informer les Noiséennes et les Noiséens s'ils vous posent des questions. Je vous invite à aller voir cette installation, cela risque d'être assez impressionnant.

Autre point d'information : je tenais également à vous informer que la ville vient d'obtenir la certification Qualivilles de l'AFNOR. C'est une démarche que nous avons entamée il y a maintenant deux ans, avec un gros travail effectué par les services pour pouvoir obtenir cette certification. Elle se fait, dans un premier temps, sur un périmètre constitué de l'urbanisme, de l'État civil, de l'accueil général, de la gestion documentaire et sur le suivi des demandes écrites. Je vous cite un extrait du rapport d'audit : « *Constat général d'une démarche très opérationnelle et concrète, suivi rigoureux et continu des indicateurs qui facilite la prise de décision au bon niveau, agents à l'écoute et dans une posture pédagogique vis-à-vis des usagers* ». Evidemment, le certificat Qualivilles c'est l'indicateur d'une bonne gestion au service des Noiséens, et notamment sur tous les aspects de l'accueil et de l'information. Je tenais donc à vous en informer, parce que ce n'est pas une auto certification, c'est une certification obtenue dans le cadre d'un audit indépendant, sans aucune non-conformité sur les 23 engagements audités. J'allais dire que c'est une première marche dans cette certification de qualité, il en reste encore quelques autres à gravir puisque l'objectif est que l'ensemble des services de la mairie puisse être certifiés. Mais je tenais à remercier les services sous la direction de Virginie Rodier, Christine Mallat Desmottier, qui a managé cette démarche, et tous les agents des services du périmètre. C'est une bonne nouvelle, il faut poursuivre sur cette voie au service des Noiséens.

Je n'ai pas d'autre point d'information, mais je voudrais remercier les personnes élues et les services pour l'organisation du Marché de Noël qui a été une bonne édition cette année, les commerçants et les exposants étaient satisfaits dans l'ensemble.

Je n'ai pas d'autre information générale à vous communiquer, et je vous propose d'entrer dans le vif du sujet concernant l'ordre du jour du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des commentaires, des observations ? Etienne.

Etienne BROQUET

Mon observation est juste sur un tout petit détail technique de transposition : page 7, je me suis intéressé à ce que je disais et j'ai eu du mal à me comprendre moi-même. Je réagissais à un tableau de calcul de durée de récupération d'investissement, et je contestais un chiffre, une durée qui était de 0,7 année qui a été transcrit « zéro cette année ». Les noiséens qui vont lire cela vont se dire que je raconte vraiment n'importe quoi.

Marc TOURELLE

Nous allons procéder à la modification.

Christophe VAN DER WERF

Lors de ce dernier conseil, on avait effectivement discuté du budget supplémentaire, et j'aurais aimé que l'on précise un certain nombre de points. Je me demandais si l'on pouvait le faire maintenant ou si on le faisait au moment où Monsieur Vaquiéri va parler du budget 2020, pour que l'on puisse avoir des explications sur un certain nombre de chiffres.

Marc TOURELLE

Là, on est uniquement sur l'approbation du compte rendu, il s'agit donc de savoir si la restitution que l'on vous propose est fidèle à ce qui a été dit.

Christophe VAN DER WERF

C'est ce que j'ai dit en préambule, c'est pour cela que je demande si je peux poser les questions concernant un certain nombre de chiffres sur le budget supplémentaire au cours de la séance, même si ce n'est pas à l'ordre du jour.

Marc TOURELLE

Ce n'est pas prévu, si tu as des questions on y répondra, mais pas au moment de l'approbation du PV de la séance précédente. Tu as d'autres questions que celles qui ont été posées la dernière fois ?

Christophe VAN DER WERF

J'ai des questions qui sont dans la continuité, puisque l'on va parler du ROP, du budget pour 2020, qui reprend un certain nombre d'éléments de 2019, et à ce moment-là j'aurais donc besoin de poser un certain nombre de questions.

Marc TOURELLE

La parole est libre, tu pourras poser toutes tes questions. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas d'autre remarque, je soumetts donc aux voix l'approbation du procès-verbal de la dernière séance : qui est contre ? qui s'abstient ?

2019-09-12-01 - FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Marc TOURELLE

Une première délibération qui concerne simplement la conséquence de la démission d'un adjoint. Il s'agit donc de constater que nous passons le nombre d'adjoints de huit à sept, et comme c'est le conseil municipal qui élit les adjoints, c'est lui qui décide de fixer le nombre d'adjoints, non plus à huit mais à sept. C'est assez simple et il faut que ce soit répertorié dans le cadre d'une délibération. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cela ? Pas de questions, je passe donc au vote : qui est contre ? qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : E. BROQUET)

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au Maire à sept.

2019-09-12-02 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- EXERCICE 2019

Marc TOURELLE

Nous allons donc maintenant entamer tout une série de délibérations financières. Je laisse la parole à Jean-François Vaquiéri.

Jean-François VAQUIERI

Merci. C'est une délibération de régularisation relative au budget annexe assainissement, qui a été évoquée en commission Finances. En fait, dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe, il était prévu, avec une date d'échéance très proche puisque c'était au 1^{er} janvier 2020, le principe d'un transfert des compétences assainissement au profit de l'intercommunalité. Cette date d'échéance arrivant prochainement puisque l'on est à la fin de l'année 2019, il nous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires à ce transfert de compétences, puisque VGP va se substituer à la commune dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement. Dans ce cadre, le budget annexe assainissement va également être transféré, et il nous revient, dans le cadre de nos obligations, de mandater toutes les dépenses qui nous sont dues avant cette date.

Dans ce cadre, les échéances d'emprunts n'ayant pas fait l'objet d'un mandatement, il est nécessaire de compléter les crédits ouverts au budget primitif 2019 de ce budget associé aux activités annexes d'assainissement ; d'où la délibération qui vous est soumise.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ? Pas de questions, nous passons donc au vote : qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE la décision modification n°1 du budget annexe d'Assainissement, pour l'exercice 2019, tel que détaillée en annexe et arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	DM	CHAP	LIBELLE	BS
011	Charges à caractère général	- 6 900,00	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	6 900,00	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	-	042	Opération d'ordre	-
		-			-
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BS	CHAP	LIBELLE	BS
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
13	Subventions d'investissement reçues	-	13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	14 326,00	1068	Affectation résultat	-
020	Dépenses imprévues	-	040	Opération d'ordre	-
040	Opération d'ordre	-	041	Opérations patrimoniales	-
041	Opérations patrimoniales	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
	Opé 201 - Travaux divers sur réseau	14 326,00	024	Cessions	-
	RAR 2018	-	021	Virement à la section de fonctt	-
		-			-
		-			-

2019-09-12-03 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019

Jean-François VAQUIERI

C'est un sujet qui avait déjà été évoqué par le passé devant le conseil, et qui est lié à la régularisation d'écritures liées à la cession du terrain du Cornouiller 2. Je vous rappelle que cette cession est intervenue en 2018, et dans le cadre de cette session il y a eu des discussions avec le Trésor public qui a omis deux écritures dans le contexte de la clôture des régularisations liées à la cession de ce terrain. Il est donc proposé au Conseil municipal, dans le but d'établir une concordance de l'actif et de l'inventaire du budget principal de la commune, de voter cette décision modificative n°2 au budget principal de l'exercice 2019.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François. Des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Concernant l'approbation de cette décision modificative n°2 du budget communal : qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE la décision modification n°2 du budget communal, pour l'exercice 2019, tel que détaillée en annexe et arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	-	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	-	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	-	042	Opération d'ordre	-
		-			-
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	13	Subventions d'investissement	-
020	Dépenses imprévues	-	1068	Affectation résultat	-
040	Opération d'ordre	7 277 555,65	040	Opération d'ordre	-
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
		-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
		-	024	Cessions	7 277 555,65
		-	021	Virement de la section de fonctt	-
		7 277 555,65			7 277 555,65
		7 277 555,65			7 277 555,65

2019-09-12-04 - BUDGET COMMUNAL : AUTORISATION PRELABLE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Marc TOURELLE

Cette délibération est présentée chaque année, avant le vote du budget primitif qui aura lieu cette année le 3 février 2020.

Jean-François VAQUIERI

La délibération qui vous est soumise à présent, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, est une délibération qui intervient systématiquement avant chaque fin d'année, dans la perspective du vote du budget primitif qui interviendra à l'horizon du 3 février 2020. Il n'est pas d'usage, à Noisy, que l'on adopte un budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'autorisation vise donc à permettre au Maire, jusqu'à l'adoption de ce budget, dans une logique de continuité du fonctionnement des services, de mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Maire est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ; non compris les crédits liés au remboursement de la dette.
Cette délibération vous est donc soumise dans une logique de continuité des services.

Christophe VAN DER WERF

Sur le Pôle petit enfance, on voit qu'il y a des crédits ouverts qui font un total de 3 829 663,20 €, je ne comprends pas très bien ces chiffres. Aujourd'hui, si l'on regarde le budget primitif de 2017, celui de 2018 et le budget primitif de 2019, plus le budget additionnel 2019, nous arrivons à un total de 6 102 000 € sur le projet de Pôle petit enfance. Est-ce que je me trompe ?

Jean-François VAQUIERI

Ce qui a été voté en réalité depuis 2016, c'est un montant de 6 663 700,80 €, correspondant à la décomposition suivante : 300 000 € en 2016, 342 760 € en 2017, 2 191 287,60 € en 2018, 3 829 663,20 € en 2019. Ça, c'est ce qui a été voté, ce n'est pas nécessairement ce qui est engagé au cours de l'année, le montant de ce qui a été voté diffère même des 6,2 millions qui viennent d'être cités.

Christophe VAN DER WERF

Parce que je n'ai pas noté les 300 000 € qui viennent de 2016. Pour moi aujourd'hui, ce qu'il faut bien comprendre c'est que l'on atteint quand même un budget pour le pôle petit enfance qui avoisine aujourd'hui 6 millions d'euros. Est-ce que l'on est d'accord là-dessus ?

Jean-François VAQUIERI

Non. En fait, l'indication budgétaire correspond à des ouvertures de crédits, le montant définitif du pôle petite enfance résultera des marchés qui seront signés le moment venu, à mesure de la réalisation de cet ouvrage.

Christophe VAN DER WERF

Si je comprends bien, on ne sait pas où l'on va, on vote des budgets et on se dit : « De toute façon, c'est open bar. On vote des budgets pour un projet dont on ne sait pas très bien combien il va nous coûter, plus ou moins, on ne sait pas ». Je suis désolé, je suis un élu, j'ai voté des budgets primitifs pour des projets (peut-être pas tous d'ailleurs), j'imagine que vous avez quand même bien calculé votre coup. De ce fait aujourd'hui, on se retrouve donc à plus de 6 millions pour ce projet.

Jean-François VAQUIERI

Si vous le permettez, je vais répondre à votre interpellation. Puisque vous êtes membre du conseil municipal normalement, à ce titre, vous avez dû voter des délibérations qui correspondent à un montant prévisionnel de 4 189 184,37 € au titre des marchés, plus les aléas correspondant à ces marchés tels qu'ils ont été prévus contractuellement dans les marchés en question. Encore une fois, il y a une différence entre les délibérations liées à la signature des marchés, et l'ouverture des crédits qui sont des montants estimatifs par rapport à un prévisionnel de dépenses.

Odile GUERIN

En conseil municipal, ont été votés les enveloppes correspondant aux attributions des marchés. Il y a donc les montants contractuels hors aléas pour les marchés de travaux, auxquels il faut ajouter, bien évidemment, les honoraires d'architecte et des divers cabinets de contrôle qui sont obligatoires. Et c'est ça le chiffre réel.

Christophe VAN DER WERF

Aujourd'hui, est-ce que nous avons une vision claire de combien va nous coûter, peut-être à quelques centaines de milliers d'euros, le pôle petite enfance ?

Odile GUERIN

Christophe, ce que je peux te dire c'est qu'il y a eu un montant de marché de 14 lots, je crois, qui a été voté. S'il y avait eu un dérapage sur ces marchés, on aurait été obligé de proposer des délibérations pour des avenants, ces derniers intervenants à partir de 5 % de surcoût. Or, pour l'instant cela n'a pas été le cas. Il n'y a aucun dérapage.

Jean-François VAQUIERI

On va répondre très précisément à votre question, puisque vous souhaitez des précisions. Je vous ai indiqué le chiffre de 4 189 184,37 €, hors les aléas près tels qu'ils sont prévus contractuellement. On peut considérer que cette somme devrait varier à la marge raisonnablement de l'ordre de 200 k€. Mais on ne va pas citer ici des éléments d'imprécision liés à cette somme, les marchés n'étant pas exécutés.

Christophe VAN DER WERF

Oui, mais à partir du moment où on lance des marchés, pour moi c'est clair, c'est-à-dire que l'on a quand même une vision globale puisque l'on fait appel à un cabinet extérieur qui va nous expliquer combien cela va nous coûter. D'ailleurs, il s'était largement trompé dans sa première analyse, puisque nous avons dû rajouter de l'ordre de 300 000 €, je crois, ou 600 000 € je ne sais plus exactement, sur un premier budget. J'ai donc une crainte aujourd'hui que l'on parte dans l'inconnu sur le coût global. Et c'est pour cela que je demandais à Madame Guérin, ou en tout cas à toute personne compétente, de me dire quelle est aujourd'hui la prévision budgétaire pour le pôle petite enfance.

Puisqu'aujourd'hui on nous donne des votes primitifs, on nous dit que cela va nous coûter tant de plus parce que l'on s'est trompé, mais on n'a pas du tout de chiffre précis sur combien cela va nous coûter. Même à la marge, comme dirait Monsieur Vaquieri, néanmoins on doit avoir une vision globale, et vous ne m'avez pas répondu.

Odile GUERIN

Christophe, je regrette, je t'ai répondu : des marchés ont été votés et ils n'ont pas bougé de plus de 5 % puisqu'il n'y a eu aucun avenant. Le directeur des services techniques assiste à toutes les réunions de chantier et, pour l'instant, à moins de 3 mois de la livraison, ça ne glisse pas. A chaque fois qu'il y a un petit différentiel, à plus ou moins 10 000 €, nous sommes saisis pour arbitrer. Jusqu'à la fin, on ne peut jamais savoir précisément ce qui peut se passer, mais pour l'instant, c'est un chantier qui fonctionne.

Christophe VAN DER WERF

Aujourd'hui, vous avez donc une vision claire de combien va nous coûter, à quelques milliers d'euros près, le pôle petite enfance.

Catherine DOTTARELLI

Je rappelle que c'est une question que j'avais posée en commission, j'avais demandé un tableau récapitulatif pour les deux gros projets, c'est-à-dire : le Vaucheron et le pôle petite enfance. On m'avait dit que je les aurai pour le conseil municipal, cela aurait évité toutes les discussions d'aujourd'hui, et cela permettrait aussi que ce soit clair pour tout le monde. On m'avait promis les montants récapitulatifs des dépenses engagées et celles à venir, sur un tableau clair et précis.

Jean-François VAQUIERI

On va donner cela mais je le répète le montant engagé pour le pôle petite enfance c'est 4 189 187,37 €. Si vous estimez que ce chiffre est imprécis, je ne sais pas quoi ajouter. Je vous le dis encore : dans tous les contrats il y a des marges sur aléas, il n'est pas question qu'on les évoque ici alors que le marché n'est pas complètement exécuté. Ces marges seront évoquées le moment venu dans le cadre des opérations de liquidation de ces marchés.

En ce qui concerne le Vaucheron, de la même manière, il n'y a aucune difficulté à apporter ces éléments.

Catherine DOTTARELLI

Je l'avais demandé en Commission Finances pour le conseil d'aujourd'hui.

Marc TOURELLE

Il n'y a aucun problème pour le faire. Le coût d'un investissement ce n'est pas la somme des budgets primitifs, parce qu'à ce moment-là vous multipliez par 2 ou 3. Surtout lorsque vous prenez le système des restes à réaliser qui ne fait que reporter d'une année sur l'autre, ce n'est pas la méthode. Depuis tous les budgets, nous votons depuis 2014 ce que l'on appelle un compte de gestion et un compte administratif. Sur chaque compte de gestion, sur chaque compte administratif, vous avez la somme des investissements individualisés. En reprenant les PV des conseils municipaux depuis 2014, vous aurez la somme de ce qui a été dépensé. Mais on va vous le faire de façon synthétique pour que vous puissiez bien en juger.

Pour le reste, je rappelle, comme dit précédemment, que le chiffre d'aujourd'hui est le montant tel qu'il ressort des marchés. J'indique aussi que le maire ne fait pas ce qu'il veut par rapport aux investissements. Dès que le surcoût sur un marché de travaux dépasse 5 %, je dois convoquer une commission d'appel d'offres, que j'ai souhaitée pluraliste, avec des personnes de la majorité et des personnes de l'opposition. Cette commission d'appel d'offres n'a pas été convoquée parce le seuil de 5 % n'a pas été dépassé.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Christophe VAN DER WERF

Je peux comprendre les choses au niveau global, etc., mais lors des budgets primitifs c'est là où, finalement, le maire avec ses adjoints et un certain nombre de personnes, dit : « On a un budget primitif de tant sur ce projet-là », et je ne comprends pas pourquoi dans ce budget primitif il y a une telle dérive après sur les coûts finaux qui peuvent résulter de tel ou tel projet. On parle du pôle petite enfance, il était clair que dans mon esprit il était de 2,8 millions, aujourd'hui on atteint a priori 4 millions.

Odile GUERIN

Je t'ai dit que ces 2,9 millions sont le prix des marchés de travaux, auxquels il faut rajouter les honoraires des architectes, les honoraires de tous les cabinets, et on sait que lorsque l'on fait un équipement public lorsque l'on a un marché de travaux de 1, on a un coût définitif qui se situe en général entre 1,3 et 1,4 ; c'est complètement limpide. De toute façon, dans le compte administratif, vous pouvez retrouver toutes les sommes dépensées, et au prochain compte administratif, c'est-à-dire au mois de mai ou juin, tout sera terminé et vous y verrez complètement clair. Mais dans l'immédiat, comme vient de vous le dire Monsieur le Maire, il n'y a pas eu de dérapage sur les travaux, puisque la commission d'appel d'offres n'a pas été réunie il n'y a eu aucun avenant signé au marché, cela veut donc dire qu'il n'y a pas de surcoût.

Marc TOURELLE

Le gros œuvre est fini. Dans les chiffres que l'on va communiquer, on parle du coût brut mais il y a le coût net, une fois déduites les subventions car nous sommes très soutenus par le Département qui a quand même mis 600 000 € dans cette affaire, et par la CAF pour 555 000 €. Cela pour que l'information soit complète.

Cela dit, la délibération porte sur la possibilité d'engager, avant le vote du BP. Les sommes ne sont pas très élevées puisque le BP interviendra début février.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes par rapport à cette délibération ?

Jean-François VAQUIERI

Juste un propos complémentaire pour dire que, suite à l'intervention de Madame Dottarelli, on va vous adresser les décompositions que vous avez souhaitées.

Catherine DOTTARELLI

Merci Monsieur Vaquieri.

Christophe VAN DER WERF

Cela a été demandé il y a plus d'une semaine, cela aurait été bien que ce soit donné avant le conseil.

Je terminerai là-dessus : pour nous, simples élus, pour ma part en tout cas et je pense que l'on est une majorité ici, on est, non pas trompé (en tout cas c'est comme cela que je l'ai reçu), mais vous avez présenté des projets en parlant de budget primitif, de projets globaux, etc., en disant : « Voilà le coût et le budget primitif ». Et clairement, on se retrouve, in fine, avec des projets qui n'ont pas du tout les mêmes valeurs, peut être logiquement, que lorsqu'ils ont été vendus lors de la présentation du projet.

Odile GUERIN

Christophe, j'admets qu'un noiséen puisse ne pas comprendre, mais pas lorsque l'on est un élu, au bout de six ans, surtout si l'on a fait la moindre formation en finances publiques, ce qui est tout à fait souhaitable puisque nous avons un budget formation des élus. Je regrette mais on a tous appris autour de cette table.

Marc TOURELLE

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'explication, de prises de parole ?

Jean-François VAQUIERI

Juste un point d'éclairage : on peut faire des estimations les plus rationnelles et les plus centrées possible, le seul juge de paix c'est le moment de l'attribution des marchés. Et le principe de la mise en concurrence est justement de permettre l'attribution à l'offre la plus compétitive possible, par rapport à une anticipation budgétaire qui est nécessairement décalée en termes de vision.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je vais donc autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 pour les sommes qui vous ont été indiquées. Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Je précise que le vote contre indique que l'on ne pourrait pas avancer sur nos projets, mais c'est votre choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (4 contre : C. DOTTARELLI, D. VIANDIER, C. VAN DER WERF, S. CHEDRAWI)

1°) AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 pour le montant et l'affectation suivants :

INVESTISSEMENT			
DEPENSE			
CHAP	LIBELLE	Crédits Ouverts en 2019 (BP+BS+RC+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
	Opération 101 - Batiments	885 686,11	100 000,00
	Opération 103 - Informatique	109 517,20	20 000,00
	Opération 105 - Voirie	869 158,25	150 000,00
	Opération 114 - Pôle Petite Enfance	3 829 653,20	100 000,00
	Opération 117 - Place de la Quintinie	936 000,00	230 000,00
	Opération 801 - Vaucheron	4 159 982,17	500 000,00
	Total	10 789 996,93	1 100 000,00

2°) PRECISE que ces crédits seront repris au budget primitif 2020.

3°) PRECISE que cette autorisation, qui ne concerne que des dépenses nouvelles de 2020, ne fait pas obstacle au mandatement par l'ordonnateur, sur la base d'un état des restes à réaliser, des dépenses engagées sur 2019 mais non mandatées en fin d'année.

2019-09-12-05 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2019

Marc TOURELLE

On rebondit sur la délibération concernant le transfert de notre budget d'assainissement à Versailles Grand Parc, et je laisse la parole à Jean-François.

Jean-François VAQUIERI

Merci. C'est toujours le même principe : on a ce principe prévu au titre des dispositions de la loi NOTRE d'une date-butout pour le transfert de la compétence assainissement au profit de Versailles Grand Parc. Dans ce contexte, il nous faut approuver la clôture du budget annexe d'assainissement pour pouvoir permettre le transfert de ce budget à Versailles Grand Parc dans les conditions requises ; c'est cette clôture qui vous est soumise.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. En précisant que c'est une compétence obligatoire que Versailles Grand Parc doit prendre au nom de la loi. C'est donc un peu plus de travail pour Versailles Grand Parc et un peu moins pour la commune. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** la clôture du budget annexe de l'assainissement de la ville de Noisy-le-Roi au 31 décembre 2019 ;
- 2) **APPROUVE** la reprise de l'actif, du passif, des restes à recouvrer, des restes à payer, de la trésorerie et des résultats du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la Ville ;
- 3) **INDIQUE** que le comptable public assignataire de la commune adressera à la Ville :
 - a. au terme de l'exercice 2019, le compte de gestion 2019 en janvier 2020,
 - b. à l'issue de la prise en compte des écritures d'intégration, un compte de gestion 2020 dit « de dissolution ».
- 4) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la suppression du budget annexe de l'assainissement aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal de la ville de Noisy le Roi.
- 5) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au transfert de la compétence assainissement à la CAVGP et notamment les avenants de transfert des contrats d'emprunt, de transfert des marchés, de transfert de tout autre contrat (DSP, conventions...) ainsi que les ordres de service.

2019-09-12-06 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - COMMUNE

Marc TOURELLE

Nous passons maintenant à la présentation sur les orientations budgétaires 2020. Jean-François.

Jean-François VAQUIERI

Merci. On a préparé une toute petite présentation puisque vous avez eu le dossier, il est extrêmement bien fait puisqu'il a été préparé par la Direction financière et la Direction générale des services. Il est très clair, il présente dans un premier temps les éléments de cadrage liés à la loi de finances.

Ces éléments sont marqués par toutes les dispositions relatives, notamment la taxe d'habitation, et le fait que les bases locatives ont été gelées cette année par les dispositions de la loi de finances, sachant qu'il y a un amendement qui vise à revaloriser ces bases à hauteur de 0,9 %. Vous connaissez les taux, ils n'ont pas vocation à évoluer. Un certain nombre de dispositions actent l'évolution du contexte général dans lequel évolue le pays.

Ce sur quoi nous souhaitons porter votre attention, c'est plutôt sur les orientations 2020 concernant la commune, afin de répondre à vos questions sur ce sujet. Les orientations 2020 sont : la stabilité des taux d'imposition et la poursuite du désendettement. Dans la perspective d'un budget qui a pour vocation de s'inscrire dans un calendrier électoral, il s'agit de prévoir un budget qui s'inscrit dans la continuité, dans les équilibres de 2019. Il y aura donc nécessairement le vote d'une délibération modificative et d'un BS par la majorité en place après les élections.

C'est donc un budget de continuité, pour permettre le fonctionnement des services publics de la commune dans les conditions de qualité attendues, visant à dégager un excédent brut et donc un excédent net pour financer les investissements courants à un montant de 1 million d'euros, pour pourvoir à un certain nombre de dépenses de continuité dans ce cadre, telles qu'elles sont listées dans le document. Et un budget intégrant (ce qui a fait l'objet des discussions précédentes) la poursuite des grandes opérations telles que vous les connaissez : le pôle petite enfance, le projet Vaucheron, la rénovation de l'église dans le cadre des opérations individuelles, et les chiffres en question sont repris à la fin du document.

Ce budget s'inscrit dans des perspectives à effet ciseau, puisque les recettes sont en baisse de 1,9 %, notamment en raison des perspectives associées à nos estimations concernant l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement ; et également une augmentation des dépenses en raison d'effets automatiques, à hauteur de 1,7 %, notamment de par l'effet VGP. J'évoquais tout à l'heure la baisse des dépenses, puisque l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement est négative, à hauteur de 8,2 %.

Ce sont les grands éléments en tendance, le but d'un rapport d'orientations budgétaires (cela a été évoqué dans cette perspective-là dans le rapport d'orientations budgétaires) est de nourrir un débat préalable au vote d'un budget primitif qui aura lieu le 3 février 2020. Nous attendons donc vos questions pour permettre le vote relatif à ce rapport d'orientations budgétaires.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François pour cette présentation synthétique qui vient en complément du rapport que vous avez reçu. Est-ce qu'il y a des demandes ? Étienne.

Etienne BROQUET

J'aurai deux types d'observation sur ce rapport, qui sont d'ailleurs plus des questions de méthode que de politique à proprement parler, dans la mesure où l'on comprend bien qu'il s'agit d'orientations dans la continuité, dans l'extrapolation, etc., laissant tout ouvert, très bien. Il reste maintenant la question du contenu, de la façon dont tout cela est présenté.

Je reviendrai tout de même brièvement sur ce qui a déjà été dit concernant les investissements. Bien sûr, on nous présente ici des prévisions qui correspondent à des dépenses d'investissement sur l'année 2020. Il n'empêche que ce qui reste significatif en fin de compte, c'est le montant global de tel ou tel investissement. Cette observation a été faite en Commission des Finances, où il a effectivement été demandé de pouvoir disposer de la meilleure estimation possible à ce jour du montant global, toutes années confondues, de chacun des projets dont il est question dans ce document. Je vais me lâcher un peu : il y a un moment donné où je me demande à quoi servent les commissions. Je veux dire que l'on étudie un document en commission, on essaie d'identifier les points d'amélioration qui permettent d'améliorer la discussion et la prise de décision, le document se retrouve rigoureusement à l'identique ensuite au conseil, et apparemment, les observations faites en commission ne semblent pas servir à grand-chose.

Ma deuxième observation, là encore sur une question de méthode, porte sur l'aspect de l'évolution des frais de fonctionnement. Dans le préambule de ce rapport, on cite, et c'est très bien, le décret de 2016, décret d'application de la loi NOTRe de 2015, qui définit ce que l'on doit trouver dans un rapport d'orientations budgétaires. On dit notamment que l'on doit y trouver les orientations sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement. Si je m'intéresse aux évolutions des dépenses de fonctionnement, il n'y a pas trente-six façons de regarder sérieusement une évolution de dépenses de fonctionnement : je regarde un historique des dépenses réelles, quant à l'année en cours qui se termine, dont je connais l'essentiel, je regarde la meilleure appréciation possible de l'année 2019, et je regarde ensuite quelle est l'évolution en 2020. Au passage, pour un document qui est censé parler d'évolution, je ne trouve aucun pourcentage d'évolution, ce qui est tout de même un peu gênant. Mais lorsque je regarde l'évolution des dépenses de fonctionnement 2020 par rapport à l'estimé 2019, sur le tableau page 10 du rapport, je lis une prévision 2020 à 7,8 millions, contre un estimé 2019 à 7,2 millions, tout cela fait + 8 %, ce qui n'est pas neutre.

À partir de là, on me dit (comme on me l'a dit l'année dernière, mais le problème c'est que cela continue de la même façon et je continue de penser la même chose, je suis désolé) qu'il faut comparer de budget à budget. Mais je suis désolé, on a un meilleur estimatif 2019, ce qui est pour moi la vraie référence. On me dit aussi que l'on a fait la colonne 2020 en prenant des tonnes de précautions dans tous les sens, d'accord, mais si à force de mettre des matelas partout on arrive à un chiffre qui ne veut plus dire grand-chose, je ne vois pas trop à quoi cela sert. L'année dernière, Monsieur le Maire m'avait dit qu'un rapport d'orientations budgétaires n'est pas une note de cadrage, tout de même, lorsque je lis le texte du décret qui parle d'évolution des frais, cela veut tout de même bien dire que ce rapport est censé montrer ce qui, pour l'exécutif municipal, est l'évolution, à la fois probable et souhaitable des frais. Je repose donc toujours la même question, ce qui ne fera que depuis deux années et cela n'en fera pas plus : ou bien on croit sérieusement à ce chiffre de 7,8 millions de dépenses de fonctionnement en 2020, et cela mérite tout de même un peu plus de commentaires sur le fait que les frais de fonctionnement augmentent de 8,1 % d'une année sur l'autre ; ou bien on n'y croit pas, mais alors il faut expliquer, premièrement, à quoi cela sert de montrer des chiffres qui ne veulent rien dire, et deuxièmement, est-ce que l'on se sent vraiment en phase par rapport à ce qui est défini dans le décret de 2016.

Marc TOURELLE

Avant que Jean-François n'intervienne, un budget se compare à un budget, le réalisé au réalisé. Je suis d'accord avec toi, ce qui est important c'est l'exécution budgétaire, et tout ce travail-là est fait pour que les orientations budgétaires puissent être faites au plus proche de la réalité. Mais tu ne peux jamais comparer un budget au réalisé, tu compares un réalisé par rapport à un réalisé, c'est comme cela que tu vois l'évolution de la situation d'une commune et son évolution financière. Si tu commences à comparer un budget à un réalisé, tu te trompes complètement. Le fait est qu'il y a toujours un coefficient budgétaire qui fait que l'on prend des sécurités, la question est de savoir où l'on a pris des sécurités et où il faudrait en déduire, mais tu ne peux pas comparer les choses comme ça.

Jean-François VAQUIERI

On a déjà eu cette discussion en Commission des Finances, c'est vrai que ça peut paraître troublant de comparer des estimations prévisionnelles et du réalisé, parce que l'on peut avoir le sentiment que le réalisé est quelque chose de plus probant et de plus opposable qu'une prévision budgétaire. Il n'en demeure pas moins qu'en tendance nos estimations budgétaires baissent, que par ailleurs cela participe à une bonne gestion, puisque la différence entre les éléments prévisionnels et les éléments de réalisé permettent de dégager du résultat, qui est lui-même recyclé dans le financement des investissements. C'est ainsi que vous avez voté, de mémoire en juin, une reprise de résultat qui a été affectée à 2 millions d'euros pour le besoin du financement des investissements.

On peut donc effectivement s'interroger sur le caractère sincère ou non des prévisions budgétaires et sur ce point nous n'avons jamais eu de remarque de la part du Trésor public ou de celle du contrôle de légalité. Le fait même que cette mécanique du résultat, en matière de finances publiques locales, existe, c'est bien parce qu'il peut y avoir un écart entre les éléments prévisionnels et les éléments de réalisé.

Marc TOURELLE

Concernant les investissements, tu as rappelé ce qui était demandé. Sachant qu'effectivement le budget est une opération annuelle, mais s'il faut remettre en perspective les chiffres. Ce sera communiqué.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Catherine DOTTARELLI

Je ne rebondirai pas sur les 2 millions qui ont été reportés sur le budget d'investissement et d'exécution, on en a déjà parlé en commission et j'ai eu la même réponse. Mais j'avais aussi demandé en Commission Finances, par rapport à ce qui est noté en page 5, juste à titre indicatif, le montant du gap qui correspondrait à la simulation transmise par les services fiscaux, du fait que la taxe foncière qui nous sera rétrocédée par le Département ne couvrira pas le manque de la taxe d'habitation.

Jean-François VAQUIERI

A l'occasion de cette très riche Commission des Finances, il avait effectivement été demandé cette simulation que l'on va vous communiquer ce soir, puisque la simulation transmise par les services de la DGFIP (sur certaines de vos questions il nous faut aussi consulter les services de la DGFIP, cela ne se fait pas sur la base d'un simple clic sous Excel), le différentiel en question serait de 1 million d'euros.

Catherine DOTTARELLI

Merci, je me doutais bien qu'il ne suffisait pas d'un simple clic.

Christophe VAN DER WERF

Je voudrais rebondir sur ces fameux 2 millions (je suis désolé Marc, je voudrais comprendre même si je ne suis pas en Commission Finances) qui ont été affectés à la réserve, suite à l'excédent du budget de fonctionnement de l'année 2018, on est d'accord ? Bien. C'est tout de même sans précédent puisque sur un budget de 8 millions on a 2 millions d'excédent, ce qui est quand même assez surprenant, c'est-à-dire que l'on a mal fait nos prévisions. Si c'est structurel, cela devrait se retrouver dans le budget de fonctionnement 2019, or, il n'en a rien été. S'il est purement de circonstance, il devrait être expliqué. En effet, les dépenses structurelles de fonctionnement de la commune sont sur les années 2016-2017 de 8,3 millions, et 2 millions d'économies apparaissent impossibles. Si cet excédent résulte d'un simple décalage de paiement, il ne pouvait en aucune façon faire l'objet d'une affectation en investissement. Je voudrais donc avoir des explications là-dessus.

Jean-François VAQUIERI

On pourra vous fournir des éléments d'explication sur les éléments de décalage qui ont conduit à cette capacité supplémentaire. Il y a différents motifs d'appréciation de cette situation : des décalages liés à des marchés, des décalages liés à des niveaux de remboursement dans le cadre du dispositif assurantiel des agents de la mairie, des questions de surcharge foncière, on pourra vous répondre plus précisément.

C'est dommage que cette discussion n'ait pas eu lieu au moment du vote de la délibération en question, puisque vous nous privez de la possibilité de vous répondre en séance, mais on vous répondra.

Marc TOURELLE

De mémoire, mais il faut regarder, il y avait des choses effectivement très exceptionnelles, et notamment les surcharges foncières payées par VGP, destinées à couvrir les futures surcharges foncières à venir sur des projets. Cela représentait 583 000 €. Mais on vous donnera le détail, bien évidemment, de cette explication. J'aimerais bien que ces 2 millions soient structurels, malheureusement ce n'est pas le cas. En termes de réalité, on est à peu près aujourd'hui sur une épargne nette d'environ 1 million d'euros, ce qui nous permet quand même de couvrir chaque année nos besoins pour ce que l'on appelle les investissements courants, et non pas les opérations individualisées.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions sur ce rapport ? Guy.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

J'étais intervenu en commission sur un point qui est à la page 12 du document : il est indiqué qu'il y a un certain nombre de mutualisations qui sont indiquées. Dans un document d'orientations budgétaires, je pense qu'il aurait été bien de quantifier ces mutualisations parce que c'est un point important, Noisy au Cœur s'est attaché depuis toujours à ce sujet de mutualisation, je crois que c'est un sujet sur lequel la quantification est quelque chose d'essentiel. Ça, c'est mon premier point.

Mon deuxième point est que le débat que l'on a depuis le début me rappelle violemment celui entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique. Je pense que ce conseil, qui représente les élus, devrait faire de la pédagogie pour ne pas confondre comptabilité générale et comptabilité analytique, pour avoir un débat davantage de contrôle de gestion qu'un débat de comptabilité. Je pense qu'il est important que l'on s'améliore dans l'avenir sur ce terrain-là, parce que vous ne parlez pas de la même chose, des mêmes chiffres, des mêmes données.

Marc TOURELLE

Merci Guy. Jean-François ?

Jean-François VAQUIERI

Pour préciser qu'en page 13 il y a quelques éléments chiffrés en réponse à votre questionnement.

Marc TOURELLE

Est ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport d'orientations budgétaires ? Pas d'autres demandes, je vais donc passer au vote. Mais pour rappeler la philosophie de ce rapport d'orientations budgétaires, c'est bien un rapport qui ne veut pas engager les choses en période préélectorale, mais qui est établi pour maintenir la continuité du service, et permettre aux opérations individualisées qui ont été commencées : le pôle petite enfance, le Vaucheron et l'église, qui

avaient déjà été portées au budget 2019, de se réaliser. Pour le reste, il appartiendra à l'équipe future de se déterminer en fonction des priorités qui auront été dégagées.

Je vais donc soumettre au vote ce rapport sur les orientations budgétaires : qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Un. Je vous remercie

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (4 contre : C. DOTTARELLI, D. VIANDIER, C. VAN DER WERF, S. CHEDRAWI ; 1 abstention : E. BROQUET)

ADOpte le Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette du budget ville pour l'exercice 2020.

2019-09-12-07 - AVENANT FINANCIER 2019 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE NUMERIQUE AVEC LA VILLE DE VERSAILLES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Marc TOURELLE

C'est toujours Jean-François.

Jean-François VAQUIERI

Comme vient de l'évoquer le Maire, le conseil municipal doit prendre en compte deux avenants financiers qui se ressemblent dans leur principe, puisqu'il s'agit de l'avenant financier 2019 relatif à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique, et également l'avenant financier 2019 relatif à la convention de mutualisation pour la mise en place du DPD dans le cadre de la mise en œuvre du règlement général relatif aux données personnelles, le RGDP. Je vous propose d'aborder la question de la convention de mutualisation de services en matière de systèmes d'information et de numérique. L'avenant en question est assorti d'un tableau financier répartissant les coûts annuels d'utilisation du service pour chaque commune. Sachant que ce tableau financier fait donc l'objet d'un avenant pour arrêter à la fois les comptes en année N -1, et également pour acter du prévisionnel N du service rendu.

Vous le savez, la gestion des postes informatiques, des suites bureautiques, des applicatifs métiers, des copieurs et de la téléphonie demeurent à la charge de Noisy le Roi, ainsi que la mise en réseau des bâtiments communaux non reliés à la fibre communautaire. Il s'agit donc essentiellement, sous le contrôle des experts, du bénéfice des serveurs de Versailles Grand Parc ; ce sont ces éléments qui sont soumis à votre autorisation.

Marc TOURELLE

Je reviens sur celle d'avant, et je faisais le calcul, Étienne, du taux de réalisation de 7,2 millions à 7,8 millions, qui est de 92 % qui, comme le disait Jean-François, appelle les commentaires du contrôle de la légalité en termes d'exécution budgétaire. Le débat est entériné, mais cela explique le retard à l'allumage que j'ai sur la délibération concernant ces conventions de services communs sur les systèmes d'information numérique avec la ville de Versailles. Est-ce qu'il y a des questions à poser à Jean-François là-dessus ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-François VAQUIERI

C'est exactement le même principe, sauf que cette fois c'est sur la mise à disposition dans le cadre d'une mutualisation qui avait été abordée dans le cadre d'un conseil municipal de juillet 2018. Il s'agit maintenant, selon les mêmes principes, d'acter sur l'état financier relatif aux dépenses 2018 tel que réparti entre les communes, et sur le prévisionnel de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier 2019 à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de l'année 2018 et les montants prévisionnels au titre de l'année 2019.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2019-09-12-08 - AVENANT FINANCIER 2019 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MISE EN PLACE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Marc TOURELLE

Pour pouvoir faire face à nos obligations en matière de protection des données, le bureau des maires de Versailles Grand Parc a décidé de recruter un délégué à la protection des données mutualisé pour l'ensemble de Versailles Grand Parc. C'est un bon exemple de mutualisation. Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier 2019 à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de l'année 2018 et les montants prévisionnels au titre de l'année 2019.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

2019-09-12-09 - CONVENTION D'ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRITE PAR LE CIG GRANDE COURONNE POUR LES RISQUES « SANTE » ANNEES 2020-2025

Marc TOURELLE

Nous passons maintenant à une petite série de délibérations qui ont été étudiées dans le cadre du dernier comité technique qui s'est réuni il y a quelques jours, et je vais donc laisser la parole à Odile.

Odile GUERIN

La loi permet donc aux collectivités territoriales de contribuer au financement des garanties de protection sociale en matière de santé et de prévoyance, c'est-à-dire de prévention. Le 10 décembre 2018, par délibération du conseil municipal, la commune a déjà adhéré, via le CIG, au risque prévoyance, avec un effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de six ans ; et au risque santé avec prise d'effet (ce qui nous intéresse aujourd'hui) le 1^{er} janvier 2020 pour une même durée ; ce sont des contrats de cinq ans.

La commune offre ainsi au personnel deux garanties distinctes : le maintien de salaire auquel elle participe à hauteur de 8 € par agent et par mois, et maintenant une protection maladie, avec une participation communale de 1 €. Pour déclencher cette protection auprès du CIG et donc du contrat Harmonie mutuelle, il est nécessaire que les communes s'engagent sur un minimum. Cette garantie vise tout particulièrement tous les salariés qui n'ont pas de mutuelle. C'est-à-dire qu'un certain nombre de salariés ont des mutuelles via leurs conjoints, ils sont ayants droits, mais d'autres, en revanche, n'ont toujours pas de garantie. Elle permettra à ceux qui auraient des garanties d'être accompagnés s'ils souhaitent changer de mutuelle pendant la première année, pour effectuer les démarches nécessaires à ce changement de statut.

Pour déclencher la garantie maladie, la commune se doit de participer financièrement au contrat, je vous l'ai déjà dit. Le contrat négocié par le CIG auprès d'Harmonie mutuelle est un contrat qui nous paraît offrir de bonnes garanties, et des prix en fonction des garanties aux environs de 20 à 30 % moins élevés que dans le cas d'une adhésion directe d'un agent à une mutuelle quelconque.

C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui cette adhésion à la mutuelle Harmonie mutuelle pour la garantie maladie.

Marc TOURELLE

Merci Odile. Il était donc important de pouvoir délibérer avant la fin de l'année, pour que les agents puissent souscrire à cette complémentaire santé. Des questions ? Pas de questions. Il s'agit donc d'autoriser et d'approuver cette convention de participation : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **DECIDE** d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour toute souscription au contrat référencé par le CIG pour le risque santé.
- 2) **DECIDE** que le niveau de participation par agent sera fixé à 1 € brut mensuel.
- 3) **APPROUVE** l'adhésion à la convention de participation moyennant une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 200 € pour une collectivité de 50 à 149 agents.
- 4) **AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'adhésion aux conventions de participation et tout acte en découlant.

2019-09-12-10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Odile GUERIN

Il s'agit là d'une toute petite délibération puisqu'elle concerne deux postes seulement, et sans augmentation d'effectifs. D'une part, elle permet à un agent de réduire de 70 à 55 % son temps de travail, pour cause de fatigue d'un agent qui a un travail d'une certaine pénibilité. C'est un agent qui est proche de la retraite ; nous lui avons donc donné le droit de réduire son temps de travail. Et dans le même temps, ce temps est comblé par une augmentation à l'identique du nombre d'heures de travail pour un agent nettement plus jeune. Ce qui implique, dans le même temps, une réduction des coûts, puisque l'on passe d'un agent en fin de carrière, sur ces 15 %, à un autre agent en début de carrière.

D'autre part, c'est dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent technique de deuxième classe qui devient agent technique de première classe. On peut considérer que ces deux opérations s'annulent au niveau des coûts.

Marc TOURELLE

Merci Odile. Des questions ? Pas de questions. C'est très technique, on crée d'un côté, on supprime de l'autre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :
 - CREATION des emplois suivants :
 - **Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (55 %)**
 - **Educateur Principal des APS de 1^{ère} classe à temps complet**
 - SUPPRESSION des emplois suivants :
 - **Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (70 %)**
 - **Educateur Principal des APS de 2^{ème} classe à temps complet**
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Marc TOURELLE

Le recensement communal aura lieu en début d'année, il va donc falloir recruter des agents recenseurs et, pour cela, il faut créer des emplois d'agents recenseurs.

Odile GUERIN

La commune a été divisée en 16 districts. En gros ce seront des périmètres dans lesquels un agent recenseur aura la responsabilité de recenser tous les logements, soit un travail minutieux et long, avec ce qui est un élément important : une saison qui n'est pas favorable, car le travail va s'effectuer essentiellement de nuit, entre 18 heures et 21 heures, pour trouver les gens chez eux.

L'agent recenseur va visiter chaque logement et deux possibilités s'offrent maintenant aux personnes recensées : soit elles décident d'accepter le formulaire papier que l'agent recenseur reviendra chercher quelques jours plus tard, soit elles acceptent d'être recensées par système informatique. Dans ce cas, l'agent recenseur va leur donner un code d'accès pour se recenser en ligne. Si ce travail est fait, cela évite à l'agent recenseur de revenir une seconde fois : moins de pénibilité et un recensement plus rapide.

Je tiens à rappeler également que, comme il est dit dans la délibération, se faire recenser est un acte normalement obligatoire. Néanmoins, quelques personnes refusent toujours ce recensement, ce qui a pour impact une diminution de la DGF, car toute personne non recensée n'est pas censée habiter sur la commune. Le nombre d'habitants de la commune est donc inférieur à la réalité, d'où une DGF inférieure à ce qu'elle devrait être.

Il vous est donc demandé d'autoriser le recrutement d'agents recenseurs. Vous avez le décompte de la rémunération.

Marc TOURELLE

Merci Odile pour ce descriptif très exhaustif du dispositif mis en place pour recruter les agents recenseurs. Est-ce qu'il y a des questions ? Cyrille.

Cyrille FREMINET

De combien est la ligne de crédit qui sera accordée ?

Odile GUERIN

Avec Annie, nous sommes allées à quelques heures d'information destinées aux élus et, ce jour-là, ils nous ont parlé d'une rémunération de 3 € par feuille, mais l'administration n'avait pas encore fixé le montant de ce qu'elle nous reverserait. Je ne peux donc pas te répondre sur le coût net. Au budget, nous avons mis 12 000 €, soit une rémunération de l'ordre de 700 € par agent. Le recensement est fait par échantillonnage annuel dans les communes de plus de 15 000 habitants. En dessous, c'est tous les cinq ans pour la population entière.

Marc TOURELLE

Il y avait une autre question ? Non. S'il n'y a pas d'autre question, je vais passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **DECIDE** la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels à raison de : 16 emplois d'agents recenseurs, à temps non complet, pour la période du 15 janvier au 16 février 2020
- 2) **DIT** que les agents recenseurs percevront :
 - une rémunération calculée sur la base de 3 € brut par feuille de logement recensé (papier et dématérialisé)
 - un forfait de 45 € brut pour les frais de transport et téléphone
 - un forfait de 30 € brut pour chaque séance de formation (2 séances d'une demi-journée)
 - un forfait de 60 € brut pour le relevé des adresses
 - ainsi que, le cas échéant, une prime de fin de mission fixée à 10 % maximum de la rémunération de base.
- 5) **DIT** que l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour les agents recrutés à titre temporaire sera fixée suivant les dispositions de l'arrêté du 16 février 2004 (assiette forfaitaire égale à 15% du plafond de la sécurité sociale).
- 7) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2020, chapitre 012

2019-09-12-12 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

Marc TOURELLE

C'est une délibération qui est l'aboutissement d'un long travail avec les représentants du personnel dans le cadre du Comité technique, qui est la mise en place du RIFSEEP, qui est obligatoire. Odile va vous décrire le dispositif.

Odile GUERIN

Je ne vais pas vous relire la délibération qui est parfaitement bien écrite et complète, mais je vais essayer de faire une simplification.

La mise en place de ce fameux RIFSEEP, dont Monsieur le maire vient de vous dire que c'est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Il comprend deux volets que sont l'IFSE et le CIA. L'IFSE c'est l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise, elle s'apprécie en fonction de la place dans l'organigramme et des spécificités de la fiche de poste ; elle regroupe l'essentiel des indemnités et primes, c'est ce qui est important. Le RIFSEEP est fait pour simplifier, c'est-à-dire que l'ensemble des primes qui étaient multiples, dispersées, sont regroupées sous cette IFSE. A l'exception de quelques-unes parce qu'il faut bien, évidemment, quelques exceptions, mais vous trouvez tout cela dans le corps de la délibération.

Le deuxième volet de ce RIFSEEP c'est le CIA, le Complément Indemnitaire Annuel, qui est fixé au regard des critères d'évaluation établis par l'entretien professionnel. C'est une part variable qui est votée chaque année par les élus ; le montant en est proposé chaque année au budget primitif.

Pendant 18 mois, les membres du personnel et les syndicats ont travaillé sur la mise en place de ce RIFSEEP. Il y a eu beaucoup d'allers-retours et un travail très sérieux. Après un premier passage en CT et un rejet pour absence de CIA quelques mois de travail supplémentaire ont donc été nécessaires, et lors d'un nouveau passage en CT on a abouti à cet accord qui vous est soumis.

En résumé, l'IFSE ou part fixe, est versée mensuellement, est revue sans changement de fonction ou de grade tous les quatre ans. S'il y a un changement de fonction ou de grade, l'IFSE est révisée, sinon c'est une révision tous les quatre ans.

Le CIA est en quelque sorte un levier, et, comme je vous l'ai dit, il dépend de l'enveloppe votée au BP, c'est-à-dire proposée par les élus et versée à l'année N+1, non pas mensuellement mais en une seule fois.

Bien que, je suppose, nous allions adopter cette délibération, en 2020 il n'y aura pas d'enveloppe puisqu'elle sera déclenchée par les évaluations individuelles faites en début d'année. N+1, ce sera donc versé en 2021.

Le RIFSEEP, enfin, participe à la modernisation de la Fonction publique, parce qu'il permet notamment pour certains personnels de favoriser leur mobilité entre les fonctions d'État, la territoriale ou l'hospitalière. Cela permet des passages plus faciles de par ce regroupement des primes.

Marc TOURELLE

Merci Odile pour cette présentation, pour le coup plus synthétique. Vous avez la délibération qui est très exhaustive, et c'est nécessaire, sur le détail de ce dispositif de régime indemnitaire. Est-ce qu'il y a des questions pour préciser cela ? Guy.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

J'ai compris qu'il y avait une négociation entre les syndicats représentant le personnel, et qui ? La mairie où le gouvernement ?

Odile GUERIN

Au sein de la mairie.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Question subsidiaire : y a-t-il une cohérence au sein de Versailles Grand Parc sur la négociation telle qu'on l'a eue ? Ou étions-nous seuls dans notre coin ?

Marc TOURELLE

Il n'y a absolument aucune cohérence, chacun fait ce qu'il veut dans sa commune. Pour tout te dire, à l'heure d'aujourd'hui (Virginie pourrait peut-être le dire avec ses collègues) un grand nombre de mes collègues maires ne l'ont pas encore adopté, alors que normalement il était prévu de l'adopter au 1^{er} janvier 2017 ; il est donc grand temps de le faire. On y est arrivé après plusieurs années, mais sur la politique RH, chaque maire et chaque conseil municipal est souverain.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de passer au vote, en sachant qu'effectivement le niveau budgétaire sera décidé par le conseil municipal chaque année pour ce qui concerne le CIA.

Odile GUERIN

Je voudrais ajouter que l'IFSE n'a pas d'impact sur le budget. Aucun membre du personnel ne perd d'argent, et le budget RH n'a pas de surcoût.

Marc TOURELLE

Merci Odile. Je passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **DECIDE** d'instaurer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), à compter du 1^{er} janvier 2020, dans les conditions détaillées ci-après.
- 2) **DIT** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

2019-09-12-13 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'OUTILS D'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE POUR LE RESEAU D'AIDE SPECIALISE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)
--

Marc TOURELLE

C'est maintenant Annie qui va prendre la parole.

Annie SASSIER

En maternelle et en élémentaire, l'éducation nationale propose aux élèves en difficulté dans leur apprentissage, même de façon ponctuelle, une aide spécialisée. Cette aide est apportée dans notre circonscription par trois psychologues qui interviennent dans la circonscription scolaire Le Pecq – Marly, dont nous dépendons comme six autres communes : Marly, Le Pecq, Croissy, Le Port-Marly, L'Etang-la-Ville, Bailly et Noisy.

Après une réunion de concertation en septembre qui a été initiée par l'inspectrice de circonscription, l'ensemble des villes concernées ont émis un accord de principe sur l'achat en commun de malles pédagogiques composées d'outils d'évaluation psychologique adaptés aux enfants des écoles primaires, c'est-à-dire maternelles et élémentaires. Ces outils permettent des évaluations objectives des compétences des enfants, ils permettent d'établir des diagnostics. Les résultats sont ensuite communiqués aux familles, aux enseignants, voire à la MDPH.

Ainsi, il est proposé un groupement de commandes ayant pour objet de partager les frais d'acquisition entre les sept communes de la circonscription, proportionnellement au nombre d'élèves accueillis dans chaque commune. Cela, afin de pouvoir bénéficier de cet outil de manière partagée.

Marly le Roi procédera à l'achat des malles, une mallette WISC-V et trois malles WPPSI-IV, pour un montant estimé à ce jour à 6 719,94 € ; à la charge de la commune de Noisy le Roi : 782,53 €. En fait, c'est une mutualisation d'achat, et un partage de matériel entre les sept communes de la circonscription.

Il est donc proposé au conseil municipal de conclure un groupement de commandes avec les sept communes du réseau, et de désigner la ville de Marly le Roi en qualité de coordinatrice du groupement de commandes.

Le nombre d'enfants suivis par le RASED, je ne l'ai pas aujourd'hui, je n'ai pas eu les réponses des écoles. En général, c'est entre 10 et 20 élèves par an, mais l'aide peut être tout à fait ponctuelle, ne dure pas toute l'année, et c'est tant mieux pour les élèves. A Kergomard il y en a 5 aujourd'hui, je n'ai pas eu les réponses des autres, mais en général c'est entre 10 et 20 élèves pour les quatre écoles.

Marc TOURELLE

Merci Annie. Encore un bon exemple de mutualisation, même s'il n'y a pas des enjeux financiers phénoménaux. Et d'ailleurs, pour ce qui touche au scolaire, les élus partagent depuis longtemps leurs moyens et leurs pratiques, ce qui est très bien.

Il s'agit donc d'approuver cette convention constitutive du groupement de commandes.

Aurélié LOGEAS

Si je ne dis pas de bêtises, le RASED dépend de l'Education nationale, je voulais donc savoir pourquoi ce sont les communes qui financent et pas l'Education nationale.

Annie SASSIER

Ça, je ne sais pas, mais c'est vrai que les psychologues du RASED interviennent sur du temps scolaire.

Marc TOURELLE

Cela étant dit, je passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de malles pédagogiques une mallette WISC V pour les élèves en élémentaires et de 3 malles WIPSI IV pour les élèves en maternelle. Le montant de l'achat, estimé à 6 719,94 € sera partagé entre les 7 communes de la circonscription, membres du groupement, proportionnellement aux nombres d'élèves accueillis dans chaque commune.
- 2) **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Marly-Le-Roi comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.
- 3) **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document y afférent.
- 4) **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de fonctionnement 2020.

2019-09-12-14 - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LA CAFY

Annie SASSIER

L'objet de la délibération est la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la prestation de service unique, appelée communément PSU, la CAF nous subventionne pour le fonctionnement de nos structures petite enfance. En contrepartie des subventions, bien entendu, la CAF nous impose certaines règles de fonctionnement. Avec cet avenant, la CAF positionne l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté comme une priorité. Ce n'est pas nouveau, c'était déjà une recommandation, mais pour inciter davantage les communes la CAF met en place deux bonus à côté du financement existant : le bonus mixité sociale et le bonus inclusion handicap.

Le bonus mixité sociale dépend du montant moyen des participations familiales par structure, et pour y avoir droit il faut que ce montant moyen soit inférieur à 1,25 € de l'heure. À Noisy le Roi, la moyenne de participation financière des familles est de 2 €, nous ne pourrions donc pas bénéficier de ce bonus.

Le bonus inclusion handicap existait déjà lui aussi, mais si l'on avait un enfant handicapé on avait un bonus pour ce seul enfant. Ce qui change c'est que dès le premier enfant handicapé accueilli dans une structure, la commune bénéficiera d'un bonus pour l'ensemble des berceaux de la structure.

Mais nous n'avons pas d'enfant handicapé, nous n'aurons donc pas non plus le bonus. Pour information, un enfant handicapé peut rester jusqu'à six ans dans la structure. Si plusieurs enfants handicapés sont accueillis en même temps, le bonus n'est pas multiplié par 2, 3, etc., il est calculé en fonction d'un pourcentage par rapport au nombre de places à agréer dans la structure.

Il y a un troisième point dans l'avenant : la CAF essaye toujours d'adapter ses offres de services par rapport au public accueilli et aux besoins du public. Pour cela, elle souhaite mieux connaître le profil des familles des enfants accueillis dans les structures petite enfance, et elle a besoin d'informations détaillées sur les publics usagers des structures. Par exemple : caractéristiques démographiques, revenus des familles, prestations perçues, lieux de résidence.

La CAF va donc mettre en place un fichier qui s'appelle FILOUE qui est à finalité uniquement statistique. C'est un fichier national et les familles auront l'obligation de le remplir. Un module sera installé dans notre logiciel pour effectuer cette enquête qui sera transmise à la CAF sur un espace sécurisé. Les données à caractère personnel seront pseudonymisées par la CAF, et, in fine, la CAF aura un fichier statistique qu'elle anonymisera. Tout cela pour dire que ce sera anonyme.

Il est donc demandé au conseil d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement. Les conventions sont convenues pour quatre ans, à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.

Marc TOURELLE

Merci Annie pour ce compte rendu exhaustif concernant cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Pour approuver les termes de la nouvelle convention d'objectifs : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'allocations Familiales pour les structures Petite Enfance.
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer ces conventions d'objectifs et de financement avec la CAF des Yvelines.
- 3) **DIT** que ces conventions sont conclues pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

2019-09-12-15 - ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES

Patrick KOEBERLE

Le réseau francophone des villes amies des aînés est un projet qui a été initié il y a quelques années déjà par l'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé. Il existe aujourd'hui un réseau francophone des villes amies des aînés, auquel on vous propose donc d'adhérer. Cela nous permettrait d'être accompagné dans la mise en œuvre d'une étude pour créer les conditions d'une meilleure adaptation de notre territoire aux aînés, en favorisant, bien sûr, le vieillissement actif de nos habitants.

Concrètement, il s'agit de lancer une étude, d'élaborer un diagnostic autour de huit thématiques assez différentes, à savoir : le transport et la mobilité, l'habitat, les espaces extérieurs et les bâtiments, le lien social et la solidarité, la culture et les loisirs, la participation citoyenne et l'emploi, l'autonomie et les services des soins, l'information et la communication.

À la suite de cette étude, il sera sans doute souhaitable de définir un plan d'action. On est sur un projet à moyen, voire à long terme, l'adhésion est modique : 290 € à l'année, mais cela nous permettrait déjà, dans un premier temps, d'avoir accès à une banque de données, de bénéficier du soutien du réseau pour élaborer cette étude. Surtout, c'est une étude qui nous a été présentée dans le cadre de la conférence de financeurs l'été dernier, elle est soutenue par le Département. Cela nous permettrait aussi de faire une première demande de subvention pour financer un poste pendant quelques mois : un étudiant en Master 2 qui pourrait éventuellement démarrer cette étude. Un élu référent doit être nommé, mon nom a été proposé, en tout cas jusqu'au mois de mars puisqu'il appartiendra ensuite à la prochaine municipalité de poursuivre ou pas ce projet.

Marc TOURELLE

Merci Patrick. Il y a un enjeu fort quand même, au moment où l'on parle de la dépendance, qui est de savoir comment notre ville peut s'adapter au vieillissement, et peut adapter son offre de services et ses équipements aux aînés. Personnellement, je trouve que l'enjeu est très fort, et c'est bien de pouvoir bénéficier des retours d'expérience et d'une démarche qui est, je vous le rappelle, initiée par l'OMS. Je pense donc que l'on a beaucoup à travailler et à apprendre pour adapter notre ville et, comme tu le dis, c'est surtout sur le moyen et le long terme que les enjeux s'établissent.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Il vous est donc proposé d'autoriser cette adhésion au réseau francophone, et de désigner Patrick comme représentant de la ville au sein de l'association : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** les engagements du réseau francophone des Villes Amies des Aînés.
- 2) **AUTORISE** le Maire à adhérer au réseau francophone des Villes Amies des Aînés et à signer tout acte se rapportant à cette adhésion.
- 3) **DESIGNE** Patrick KOEBERLE comme représentant de la ville au sein de l'association.
- 4) **AUTORISE** le versement d'une cotisation annuelle fixée selon un barème qui tient compte du nombre d'habitants, soit 290 € pour l'année 2020.
- 5) **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Marc TOURELLE

C'est aussi un sujet dont on parle régulièrement et depuis un moment. C'est une délibération que j'avais souhaité présenter au cours d'un conseil précédent, mais je n'avais pas assez d'informations concernant le réseau Environnement Santé qui s'occupe de cette charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens. Nous avons été sensibilisés par la Région Île-de-France qui a, elle-même, décidé de s'engager dans cette démarche. Je ne suis pas un grand spécialiste des perturbateurs endocriniens, mais pour ceux qui s'en souviennent, c'est une affaire qui a démarré avec le fameux Bisphénol A dans les biberons et les contenants alimentaires. C'est le réseau Environnement Santé qui, en tant que lanceur d'alerte, en quelque sorte, avait alerté sur ces problématiques et obtenu leur interdiction pure et simple.

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques, contenues dans des produits tels que les détergents, les matières plastiques, les textiles, les peintures, et qui sont susceptibles de porter atteinte à la santé humaine en altérant la régulation hormonale. Ces perturbateurs ont également des effets néfastes et durables sur l'environnement, concernant le dérèglement de la biodiversité, et sont un danger pour les écosystèmes.

Je crois qu'il y a une prise de conscience à avoir, parce que c'est notre responsabilité en tant que collectivité, pour notre ville. De manière assez synthétique, deux axes d'actions pourront être proposés : le premier c'est ce que l'on appelle l'éco exemplarité. Evidemment, on ne va pouvoir interdire tous les perturbateurs endocriniens, parce que l'on est tout de même dans un sujet scientifique complexe, mais un certain nombre d'entre eux ont été identifiés, comme les phtalates par exemple, contenus dans les sols PVC, etc. Mais il s'agit, à travers nos procédures mais aussi les achats que nous faisons, les marchés que nous passons, de bien nous assurer qu'un certain nombre de perturbateurs endocriniens néfastes en sont exclus. Il s'agit aussi pour nous de favoriser l'information autour de ces perturbateurs endocriniens, et c'est pourquoi, dans le cadre de cette charte, je proposerai au réseau Environnement Santé de faire une présentation en réunion de municipalité. Ensuite, nous déclinerons bien évidemment cette information au niveau de la population, et nous définirons comment pouvoir inscrire, dans nos cahiers des charges, ces choses-là.

Voilà, de manière assez synthétique, ce que l'on peut dire. La Région s'est engagée, de plus en plus de collectivités le font, vous avez là un dossier de presse : Rueil-Malmaison, Vincennes, Fontainebleau, Lésigny, un certain nombre de communes de l'Île-de-France et de Régions. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Bien évidemment, on y reviendra, et on prend l'engagement de faire, par cette charte, un compte rendu annuel des actions et des informations qui ont pu être menées.

Aurélie LOGEAIS

Juste une question : en termes d'organisation, comment cette charte va-t-elle être mise en œuvre ou appliquée ? Cela va être transversal sur tous les services ?

Marc TOURELLE

Oui, bien évidemment, c'est une charte d'engagement de la commune, et donc forcément sur tous les services. Lorsque je parlais des élus, ce sont aussi les services qu'il nous faut effectivement sensibiliser sur toutes ces questions-là.

Pas d'autres questions ? Je vous propose donc d'adopter cette charte Villes et Territoires : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** la charte d'engagement Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.
- 2) **ADOpte** la charte d'engagement Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens.
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer la charte et tout document y afférent.
- 4) **PRECISE** qu'il sera rendu compte chaque année de l'avancement des engagements pris par la ville dans le plan d'action.

Christophe MOLINSKI

Le « Challenge des sports » nous permet d'intervenir, soit sur des associations sportives en difficulté, ce qui est arrivé pour le ping-pong, par exemple, soit pour des choses un peu exceptionnelles. Nous avons donné au Scrabble pour qu'ils puissent aller au championnat de France au mois de juin et, l'année d'avant, nous l'avions consacré à l'achat de cages de but pour le club de foot afin d'accueillir des enfants de plus bas âge.

Là, nous proposons de l'attribuer au tennis qui a un partenariat avec le collège. En effet, il y a la création d'une classe de 18 élèves, de la sixième à la troisième, c'est une section sportive qui a été créée. À ma connaissance, il n'y en a plus qu'une dans les Yvelines, il y en avait deux à Feucherolles mais je crois qu'elles ont disparues. Le cursus comprend trois heures d'entraînement effectuées par un professeur référent du collège et par un professeur de tennis évidemment à la charge du tennis club. Le but est d'amener les enfants à un niveau d'excellence, puisqu'ils pratiquent bien plus que les autres, et ils sont sélectionnés pour être dans ces classes-là. Cela permet également de ramener des enfants au club de tennis. La subvention proposée est de 2 000 €.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions ? Christophe.

Christophe VAN DER WERF

Comme son nom l'indique, le TCBN c'est le Tennis Club de Bailly-Noisy. Est-ce que Bailly participe à hauteur du ratio habituel à ce projet-là ?

Christophe MOLINSKI

Ce n'est pas sous l'étiquette du SIBANO, c'est sous l'étiquette Noisy le Roi. Bailly aurait pu participer mais ils n'ont pas prévu de le faire.

Christophe VAN DER WERF

On leur a demandé de participer ? Ou est-ce que c'est juste une largesse (même si elle est petite) personnelle pour le TCBN qui nous fait allouer cette somme ?

Christophe MOLINSKI

Non, on les a informés, mais la structure baillacoise est un peu compliquée. Mais je ne voulais pas pénaliser le club pour cela, même si Bailly ne suivait pas, j'ai décidé d'être fidèle à ce que l'on avait inscrit au budget.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Aurélie.

Auréli LOGEAIS

J'ai juste une question mais qui dépasse un peu le cadre de cette subvention : j'imagine qu'il y a des enfants dans ce programme qui viennent d'autres communes, est-ce qu'à ce titre les autres communes participent d'une manière ou d'une autre à ce programme ?

Christophe MOLINSKI

Non, il y a juste une subvention du Conseil départemental qui est en train d'arriver, au titre du Département, mais pour l'instant c'est basé sur notre territoire et on voulait que ce soit lancé quand même, c'est pour cela que l'on a décidé de participer.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je passe donc au vote concernant l'attribution de cette subvention : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- 1) **ATTRIBUE** la somme de 2 000 € dans le cadre de la provision « Challenge 2019 » à l'association Tennis Club Bailly-Noisy (TCBN), sise Stade du SIBANO, Avenue des Moulineaux, 78590 NOISY-LE-ROI ;
- 2) **DIT QUE** les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 6574, fonction 40 du budget 2019.

2019-09-12-18 - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RU DE GALLY RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Marc TOURELLE

Il nous reste Géraldine concernant la présentation du rapport d'activité du Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien du Ru de Gally pour 2018.

Géraldine LARDENNOIS

On est donc sur un rapport 2018 pour le SMAERG. 2018 a été marquée essentiellement par le début des travaux de renaturation, notamment à Rennemoulin, en octobre 2018 et qui se sont terminés en mai 2019. Ce sont des travaux que l'on a inaugurés au mois de mai 2019. Le tout était pour un montant de l'ordre de 100 000 €.

On avait déjà parlé du SMAERG l'année dernière, en indiquant qu'au 1^{er} janvier 2018 c'étaient les EPCI qui reprenaient la compétence GEMAPI. Depuis cette date, les communes ne sont plus représentées directement mais au travers de VGP dans ces syndicats. Et une réflexion plus globale a été engagée en 2018 sur l'ensemble des syndicats. Ce syndicat a donc disparu en janvier 2019 et a été intégré dans Hydreaulys. Toutefois, toutes les missions sont reprises, de renaturation et de préservation du Ru de Gally, et on voit qu'il y a un excédent assez important, lequel est également repris dans Hydreaulys et affecté dans les futurs travaux de renaturation. Parce que là, les travaux ont commencé à Villepreux mais il y a encore des travaux prévus à Chavenay. Mais il y a des difficultés parce que pour réaliser ces travaux il faut parfois acquérir des parcelles, et ce n'est pas très rapide. C'est donc intégré maintenant au niveau d'Hydreaulys où ce sont les EPCI qui sont représentés en direct.

Financièrement, c'est neutre pour nous puisque l'on avait une redevance et que maintenant, pour 2019, c'est VGP qui a pris en charge le financement du syndicat.

Marc TOURELLE

Merci Géraldine. Effectivement, un beau syndicat qui a pris fin dans une logique tout à fait louable de mutualisation des forces et des ressources au sein d'un seul syndicat : Hydreaulys, qui s'occupe maintenant, à la fois d'assainissement et de rivières. Je peux en parler puisque je suis en charge, aussi, de cette compétence GEMAPI au sein de Versailles Grand Parc, et on a donc décidé de confier par délégation, en tout cas pour ce qui concerne le Ru de Gally, à Hydreaulys qui continue

effectivement ce travail, avec un technicien de rivière, des budgets associés. Et comme le disait Géraldine, les excédents qui ont été constatés seront affectés et réservés aux travaux à venir de la rivière. Un gros travail a été fait sur la renaturation, je pense qu'un certain nombre d'entre vous doivent connaître ce chemin qui a été fait, la rivière a retrouvé un cours un peu moins canalisé et permet d'avoir des zones d'expansion de crue. Le travail reste à réaliser et la qualité du ru s'améliore d'année en année, même si ce n'est pas facile. Il y a aussi la question de protection des inondations, une partie du budget de l'excédent avait donc été mis de côté, éventuellement pour réaliser, là où il y a un verrou hydraulique, c'est-à-dire sur le village de Rennemoulin, une buse de contournement. Mais c'est un dossier un peu compliqué sur lequel il y a des tensions avec les services de l'État qui ne l'entendent pas de cette oreille ; mais ça c'est un autre sujet.

Marie-Josèphe BEAUSSIER

Ces travaux nécessitent-ils l'achat de parcelles ?

Marc TOURELLE

C'est ça, il faut acheter des parcelles. Ce sont de toutes petites parcelles qui sont achetées au prix des terres agricoles, il n'y a pas là de gros enjeux. Mais je rappelle quand même que ce syndicat avait été créé au départ pour pallier l'insuffisance d'entretien des riverains. Parce qu'il est important qu'un ru comme celui-là soit entretenu, pour éviter de gros problèmes d'inondation, et pour que la qualité de la rivière puisse perdurer. C'est du passé, c'était il y a cinquante ans, maintenant cette responsabilité est dévolue à Hydreaulys.

Merci Géraldine pour cette présentation, il n'y a pas de vote, on prend acte de la présentation du rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally.

Questions diverses

Christophe VAN DER WERF

Concernant les abords de la forêt, des travaux de l'ONF sont en cours, de rognage, de rabotage, etc., est-ce que l'on est au courant de cette action de l'ONF ? Finalement, c'est la bordure avec les terrains communaux qui se trouvent au niveau du Domaine du Parc.

Marc TOURELLE

Je suis souvent informé sur les coupes ou ce qui concerne les sangliers, mais je n'ai pas d'information particulière sur ce dont tu me parles. Je vais aller aux informations.

Il me reste donc à vous remercier, à vous souhaiter un bon Noël, de bonnes fêtes de fin d'année, et rendez-vous en 2020. Merci.

A NOISY-LE-ROI, le 10 décembre 2019

Le Maire,

Marc TOURELLE

L'intégralité des délibérations ainsi que les documents relatifs aux documents budgétaires sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie au service de la direction générale.